



Fédération Française du Massage Traditionnel de Relaxation
16 boulevard Saint-Germain – 75005 PARIS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU MASSAGE TRADITIONNEL DE RELAXATION



COVID-19

GUIDE DES PRATIQUES SANITAIRES ET D'HYGIENE POUR UNE REPRISE PROFESSIONNELLE Processus et Procédures



AVANT-PROPOS

Ce guide est destiné à tous les adhérents de la FFMTR. Ces mesures ont été proposées aux ministères compétents pour agrément. Elles pourraient donc être modifiées selon les réponses dès que nous les aurons.

Les mesures décrites pourront être également amenées à évoluer au fur et à mesure de nouvelles consignes gouvernementales, des avancées de la recherche et des mesures de déconfinement.

Ce guide part de 2 principes élémentaires et d'un constat.

Principes élémentaires :

- Le respect des gestes barrières officiels grand public
- La mise en pratique de gestes barrières spécifiques à notre exercice.

Constat :

- Notre distance professionnelle ne permet pas la distanciation sociale.
En effet, à l'instar de professions comme celles de kinésithérapeute, ostéopathe, esthéticien(ne), dentiste, coiffeur(se), nous sommes au contact direct de nos clients. C'est pourquoi, nous devons plus que tout autre mettre en place des mesures de sécurité pour nos clients, nous-même et d'une manière générale participer à la lutte contre la propagation du virus SARS-CoV -2

Les processus et procédures pour assurer cette sécurité sont détaillés dans ce guide.

Les processus étant les mesures ou activités à effectuer.

Les procédures étant la manière de mettre en place chronologiquement ces processus.

Ces mesures doivent faire l'objet d'une communication tout public par le biais de vos sites Internet, pages Facebook, Instagram, flyers, etc..., et d'une communication directe à vos clients : par mail, sms, affiches à l'accueil, etc...

Chaque client devra être parfaitement répertorié avec un contact actualisé (téléphone, mail, Messenger, ...) de manière à être immédiatement averti, en cas d'une suspicion de contamination.

AVANT LA SÉANCE

➔ Lors de la prise de rendez-vous, procéder à un questionnaire santé pour détecter un éventuel risque : le client a-t-il des symptômes corrélés avec le Covid 19, tels que décrits dans les médias : toux, difficultés respiratoires, maux de tête, fièvre, etc... En cas de doute, ou de maladie déclarée ou de personne ayant eu les symptômes ou la maladie (il n'y a pas de certitude sur l'immunité et/ou sur le fait d'être encore contaminant), ne pas prendre de rendez-vous, en le justifiant au client.

RAPPEL : quel que soit le motif, on ne masse jamais une personne fiévreuse.

➔ Expliquer au client les mesures sanitaires et d'hygiène prises, qu'il devra respecter et le déroulement de la prestation :

- Mise à disposition de masque de protection individuel homologué
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et/ou savon pour lavage des mains
- Mise à disposition de linge propre et/ou jetable pour sa toilette
- Mise à disposition éventuelle d'une salle de bain
- Mise à disposition de draps propres et/ou jetables pour la prestation
- Mise en place d'un parcours sécurisé, modifications éventuelles de l'agencement de son espace d'accueil et de travail
- Mise en place d'une ou plusieurs poubelles fermées (si possible à ouverture automatique ou à pied)
- Mise en place d'un processus de séparation des linges propres et utilisés
- Expliquer si vous avez opéré des changements par rapport à vos habitudes : suppression du thé d'accueil ou de départ par exemple...
- Le déroulé de la prestation : l'enchaînement des différentes phases de l'arrivée du client jusqu'à son départ
- Sensibiliser le client à limiter tout toucher : sonnette, poignée de porte d'entrée, meubles et objet dans le centre, port d'un masque et de gants lors de son déplacement jusqu'au centre
- S'assurer que le client connaît les règles pour retirer en sécurité les gants et masque

➔ Toutes ces informations devront être énoncées lors de la prise de rendez-vous, puis impérativement envoyées au client pour qu'il s'imprègne des consignes à respecter (mail, sms, Messenger, etc...).

PENDANT LA SÉANCE

ACCUEIL DU CLIENT

- Lors de l'accueil du client, le Praticien ouvre la porte
- Le Praticien est équipé d'un masque de protection et d'un flacon de gel désinfectant
- Il lui fait retirer ses gants s'il en porte, en respectant la méthode adéquate, et les fait mettre dans une poubelle à couvercle prévue à cet effet (de préférence une poubelle à pied, actionnée par le Praticien)
- Il lui sert le gel désinfectant et le conduit pour le nettoyage des mains
- Le client est invité à se déshabiller, et à retirer son masque s'il en porte un, puis se dirige vers la douche si l'espace de massage en possède*. L'itinéraire est parfaitement matérialisé
- Une serviette est mise à disposition du client pour s'essuyer ; il la place ensuite dans le panier de linge sale prévu à cet effet
- Le client « s'habille » d'une serviette ou d'un peignoir, et s'équipe du masque jetable mis à sa disposition
- Il rejoint la salle de massage

*Si l'espace de massage ne comporte pas de douche, le client est invité à se déshabiller (si possible dans un espace hors de la salle de travail), puis à se désinfecter les mains une seconde fois, et s'équipe de la même manière à l'issue de son déshabillage : serviette ou peignoir, mise en place du masque.

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

- Le client s'installe directement sur la table de massage avec son masque
- Le Praticien procède à sa prestation équipé de son masque
- Le massage du visage est proscrit du fait du port du masque par le client. Le massage du crâne doit être évité. Il peut être effectué si le client est en position décubitus ventral, la tête dans la têtère. Dans ce cas, le Praticien a obligation de mettre des gants chirurgicaux à usage unique, et de les jeter dès la prestation terminée. Il est indispensable dans ce cas que le massage crânien soit effectué en début de séance.
- Pendant toute la prestation, le Praticien s'efforce de maintenir la plus grande distance possible du visage du client



FIN DE LA PRESTATION

- Le client est conduit à l'espace de rhabillage
- Le Praticien perçoit la rémunération de sa prestation
- Le praticien prend congé de son client en le conduisant vers la sortie, et lui ouvre la porte
- Le client et le Praticien sont toujours équipés de leurs masques

APRÈS LA SÉANCE

- Le Praticien se lave les mains, conserve son masque et procède à l'aération des lieux
- Il procède à la désinfection de sa table de massage en portant une attention particulière à la tête (ou cavité faciale) sujette aux sécrétions nasales et buccales
- Il procède à la désinfection de l'ensemble de son espace, et de tous les endroits empruntés par le client : entrée, salle de déshabillage, salle de bain/douche/lavabo/toilettes, poignées de portes, y compris porte d'entrée extérieure et intérieure, sonnettes, porte de douche, rebords, robinets, chaise de déshabillage, interrupteurs électriques, boutons de chasse d'eau, cuvette, lunette des toilettes, etc...
- Pendant le nettoyage le Praticien peut s'il le souhaite et s'il en a les compétences compléter par l'utilisation des huiles essentielles, en proscrivant toutes les huiles essentielles composées de salicylate de méthyle (aspirine), en particulier l'huile essentielle de Gaulthérie dont l'utilisation est rigoureusement interdite. L'utilisation des huiles essentielles restant exclusivement réservée aux Praticiens formés à cet effet
- A l'issue du nettoyage, le Praticien retire son masque, se nettoie les mains



RÈGLES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION DU CENTRE DE MASSAGE

- Tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité de tous
- Aucun client ne doit croiser un autre client, ni se trouver en même temps dans le centre de massage
- Aucun client n'est autorisé à être accompagné pour son rendez-vous
- La ponctualité doit être de rigueur : un client ne doit arriver ni en avance, ni en retard, au risque de compromettre la distanciation sociale et l'application des règles d'hygiène
- Le Praticien doit avoir une tenue dans son centre, différente de sa tenue de ville, et doit procéder aux mêmes règles sanitaires et d'hygiène que celles exigées de ses clients
- Sa tenue doit être nettoyée ou changée au minimum une fois par jour
- Le port d'une surblouse lavable ou jetable, à usage unique est recommandé

AGENCEMENT DU CENTRE DE MASSAGE

- La salle d'attente ne doit plus avoir sa fonction : elle peut être transformée en salle de déshabillage. Aucun objet, revue, ou meuble susceptible d'être touché ne doit y être présent. En cas d'impossibilité de retirer des meubles, ceux-ci doivent être recouvert d'un linge jetable ou nettoyable, et avoir une affiche mentionnant l'interdiction d'être touché
- Tous les éléments inutiles, risquant d'être au contact des clients doivent être retirés : tapis, sièges, objets
- Suivant le lieu, il peut être nécessaire de matérialiser un parcours sécurisé à l'aide d'un fléchage (affiches), ou un marquage au sol (ruban adhésif)
- Les règles sanitaires et d'hygiène doivent être affichées dans tous les endroits où se rend le client : entrée, salle de nettoyage, salle de déshabillage, toilettes, salle de massage, etc...

NETTOYAGE, GESTION DES DÉCHETS

- Le nettoyage des linges divers doit s'effectuer à une température minimale de 60° (minimum 30 minutes). Si possible effectuer le rinçage avec de l'eau de javel
- Tous les linges utilisés doivent être dans des conteneurs clos
- Les conteneurs à linge seront de préférence à ouverture à pied
- Les linges propres doivent être absolument séparés des risques de contamination. Ils doivent être stockés de préférence dans la salle de massage
- Pendant toutes les opérations de nettoyage des locaux, des matériels, des linges, le Praticien veillera à respecter les règles sanitaires et d'hygiène afin de se protéger et de ne pas être un vecteur de contamination. Il devra, en fonction de son centre, mettre en place une procédure lui garantissant cette sécurité



- La désinfection des surfaces peut être obtenue par l'usage d'eau de Javel à une concentration de 0,5% (1 litre de javel à 2,6% pour 4 litres d'eau froide) ou d'alcool à 70% ou de tout autre produit validé et/ou en fonction des recommandations du fabricant
- Tous les jetables doivent être mis dans des sacs poubelles solides, pourvu d'un système de fermeture adapté et fonctionnel. Le sac poubelle doit être placé dans un second sac poubelle fermé. Si possible garder les poubelles dans un endroit inaccessible (balcon, remise, etc...) pendant 48 heures avant leur élimination via la filière des ordures ménagères

PAIEMENT

- Pour les paiements par chèque, demander lors de la prise de rendez-vous que le client remplisse son chèque avant de venir, pour éviter toute manipulation de stylos, contact de meuble etc...
- Pour les paiements en espèces demander au client de venir avec l'appoint
- Pour ces types de paiement, éviter d'y toucher. Mettre un réceptacle à disposition (panière, coffret, etc...). Ces moyens de paiement feront l'objet d'une désinfection (spray)
- Pour les paiements par cartes bancaires, l'appareil sera entouré d'un film plastique alimentaire, changé à chaque client. Le Praticien procédera aux mesures sanitaires adéquates pour changer le plastique

CONDUITE À TENIR EN CAS DE CONTAMINATION

- Convenir avec le client que, si dans la semaine qui suit son rendez-vous, le client développe des symptômes alarmants, il doit en informer le Praticien sans délai
- Le Praticien doit alors se renseigner auprès de l'ensemble des clients qu'il a reçu en rendez-vous postérieurement à ce client pour vérifier s'ils présentent eux aussi des symptômes
- Le Praticien doit vérifier sa température tous les jours et être à l'écoute des manifestations inhabituelles pouvant survenir
- En fonction des divers éléments collectés, au moindre doute, prévenir l'ensemble des personnes concernées, annuler tous les rendez-vous pour le nombre de jours correspondant à la durée de contamination possible d'un porteur du virus (nombre de jours en fonction des directives officielles)



CAS PARTICULIER DU MASSAGE ASSIS

Dans les circonstances actuelles, il est peu probable qu'un chef d'entreprise fasse appel au service du massage assis. Cependant la pratique peut se faire en intervention individuelle, ou pour effectuer une prestation dans les hôpitaux par exemple.

Les mesures adaptées à cette pratique doivent être mises en œuvre en fonction des contraintes de l'environnement dans lequel vous intervenez.

En plus des mesures générales exposées ci-dessus, doivent être pris en compte :

- La distanciation sociale qui nécessite une gestion rigoureuse des flux des personnes
- Pour le Praticien, le port obligatoire de gants et d'un masque, renouvelables à chaque client
- Nettoyage des mains avant et après chaque client
- Pour le client le port d'un masque, et la désinfection des mains
- Le nettoyage désinfection de toutes les parties de la chaise de massage : armature, coussins, assise, tête, repose pieds, repose bras, molettes de serrage, à chaque client
- Un agencement réfléchi de ses consommables : principalement ses protèges têtes qu'il ne faut pas contaminer. C'est-à-dire trouver un système pour ne pas avoir à les toucher avec ses mains : avoir une pince en bois de préférence du genre pince à cornichons pour prélever les protèges têtes de leur contenant. Puis ensuite le prendre avec ses gants

La FFMTR tient à remercier pour leurs contributions :

- Éric DARVES-BORNOZ, vice-président FFMTR
- Dominique VERGNAUD, Ostéopathe, Haptothérapeute, membre de la Fédération Suisse des Ostéopathes, pour son apport.
<http://www.osteopathe-vergnaud.ch>

TABLEAU RÉCAPITULATIF

